



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021



Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 7 septembre 2021 à 19 h 06, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents par visioconférence ou en présentiel, les conseillères et les conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, Mme Carole Panneton.

Mme Lucie Bourque, directrice générale, et Mme Katia Morin, greffière, sont également présentes.

Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de personnes déterminées dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

### **1. OUVERTURE**

#### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 06.

#### **1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants. Mme Carole Panneton est absente.

#### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Reporter les sujets suivants à l'ajournement du 30 septembre 2021 à 19 heures :
  - 3.3 Adoption du Règlement numéro 2021-417 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
  - 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limite de vitesse
  - 3.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-420 - Règlement d'emprunt pour le rechargement des chemins
  - 4.6 Mandat de services professionnels pour un auditeur pour les exercices financiers 2021-2022-2023
  - 4.8 Libération partielle de la retenue dans l'appel d'offres numéro 2021-02

293/07-09-2021



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

- 5.2 Appel d'offres numéro 2021-01 - Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau - Décompte numéro 5
- 5.9 Affectation du surplus non affecté
- 5.13 Dépôt des états comparatifs
- 5.15 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2021

#### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 2021-414 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.2 Adoption du Règlement numéro 2021-415 abrogeant le Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.3 Adoption du Règlement numéro 2021-417 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal – **Reporté**
- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-418 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge
- 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limite de vitesse – **Reporté**
- 3.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-420 Règlement d'emprunt pour le rechargement des chemins – **Reporté**

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Octroi de contrat - Appel d'offres numéro 2021-09 - Achat de machineries lourdes
- 4.2 Octroi de contrat - Appel d'offres numéro 2021-10 - Achat d'un camion 10 roues et ses équipements
- 4.3 Octroi de contrat de gré à gré – Demande de prix pour la fourniture de sable et gravier pour l'entretien des chemins d'hiver
- 4.4 Agrandissement de l'hôtel de ville (RÉCIM) – Mandat professionnel à un architecte paysagiste
- 4.5 Mandat professionnel pour une étude sur les implications de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge
- 4.6 Mandat de services professionnels pour un auditeur pour les exercices financiers 2021-2022-2023 – **Reporté**
- 4.7 Approbation de l'offre d'achat pour l'achat d'un terrain pour la future caserne de pompiers
- 4.8 Libération partielle de la retenue dans l'appel d'offres numéro 2021-02 – **Reporté**

#### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021
- 5.2 Appel d'offres numéro 2021-01 - Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau - Décompte numéro 5 - **Reporté**
- 5.3 Autorisation de signature d'une servitude réelle et perpétuelle sur les propriétés situées au 302-310, rue L'Annonciation Nord
- 5.4 Confirmation au ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'assujettissement des lots exclus de la vente – Vente du Camping Sainte-Véronique
- 5.5 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération – projet 700018 - Rue L'Annonciation Sud
- 5.6 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

- la voirie locale – Volet redressement et accélération – projet 700019 – montée du Lac-Paquet et chemin du Lac-Paquet Est
- 5.7 Confirmation des coûts pour la démolition de la propriété située au 32, montée Marois
  - 5.8 Avenant numéro 1 – Interventions structurales des bâtiments existants pour le RÉCIM
  - 5.9 Affectation du surplus non affecté - **Reporté**
  - 5.10 Transfert du certificat d'immatriculation d'un fardier à la Municipalité de La Macaza
  - 5.11 Appel d'offres numéro 2020-09 – Travaux d'aménagement de deux terrains de tennis à Rivière-Rouge – Autorisation de paiement du décompte numéro 1
  - 5.12 Appel d'offres numéro 2020-09 – Travaux d'aménagement de deux terrains de tennis à Rivière-Rouge – Autorisation de paiement du décompte numéro 2
  - 5.13 Dépôt des états comparatifs - **Reporté**
  - 5.14 Embauche de personnel - Dépôt de la liste
  - 5.15 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
  - 5.16 Agrandissement de l'hôtel de ville (RÉCIM) – Assujettissement de la politique des arts à l'architecture – Comité ad hoc
  - 5.17 Ajustement du budget pour l'écocentre - Secteur Sainte-Véronique
  - 5.18 Participation au tournoi de golf-bénéfice de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge - 1<sup>re</sup> édition
  - 5.19 Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 - Octroi de contrat

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Approbation de la programmation révisée pour la TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe
- 7.2 Rapport de conciliation d'économies d'énergie – Année 1 et libération partielle de la retenue de performance

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Approbation du renouvellement de l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement d'équipements supralocaux avec la Ville de Mont-Laurier
- 8.2 Radiation de certains frais et amendes pour les bibliothèques de la Ville de Rivière-Rouge
- 8.3 Location de salles au directeur général des élections du Canada pour les élections fédérales 2021

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

#### 10. DIVERS

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

294/07-09-2021

#### 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annulation

295/07-09-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### **1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

**ADOPTÉE**

#### **SUIVI DE LA MAIRIE**

- a) La Ville a reçu une lettre d'une mère félicitant le beau travail et la qualité des interventions de l'équipe du camp de jour Caméléon du secteur Sainte-Véronique. M. le maire remercie l'équipe pour leur travail, leur dévouement et la qualité des services offerts.
- b) La présentation des statistiques d'utilisation des écocentres pour la période du 4 juin 2021 au 22 août 2021.
- c) La présentation des sympathies à la famille et aux proches de M. Mario Charette, retraité en tant que directeur du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge qui est décédé récemment.

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

296/07-09-2021

#### **3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-414 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 337 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LUMINAIRES AU DEL ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Karine Bélisle lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière, Mme Katia Morin, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 3 août 2021 par Mme Karine Bélisle, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-414 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le Règlement numéro 2021-414 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2021-414 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annulation

297/07-09-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### **3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-415 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-350 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES NEUFS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Denis Brabant lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière, Mme Katia Morin, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 3 août 2021 par M. Denis Brabant, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-415 abrogeant le Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le Règlement numéro 2021-415 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2021-415 abrogeant le Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.**

#### **3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-417 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*

#### **3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-418 ÉTABLISSANT LES PROCÉDURES DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Mme Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-418 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

#### **3.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-419 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS ET L'ÉTABLISSMENT DE LIMITE DE VITESSE**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*

#### **3.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-420 RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*



No de résolution  
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

298/07-09-2021

**4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

**4.1 OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-09 - ACHAT DE MACHINERIES LOURDES**

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2021-09 pour l'achat de machineries lourdes, les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 26 août 2021 :

Soumissionnaire		Montant de la soumission (incluant les taxes applicables)
Longus Équipement inc.	<b>Bloc 1</b> Pelle hydraulique sur chenilles <u>sans</u> la garantie prolongée de 5 ans	282 547,61 \$
	<b>Bloc 2</b> Pelle hydraulique sur chenilles <u>avec</u> la garantie prolongée de 5 ans	292 395,22 \$
	<b>Bloc 3</b> Chargeuse articulée sur roues, usagée 2018 et équipements	201 192,45 \$
	Balai ramasseur détachable neuf	54 285,45 \$
	Souffleuse à neige détachable neuve	177 751,35 \$
	Chasse-neige et aile de côté détachable neuf	51 130,53 \$
	<b>Total du Bloc 3</b>	<b>484 359,78 \$</b>
Équipement SMS	<b>Bloc 1</b> Pelle hydraulique sur chenilles <u>sans</u> la garantie prolongée de 5 ans	285 138,00 \$
	<b>Bloc 2</b> Pelle hydraulique sur chenilles <u>avec</u> la garantie prolongée de 5 ans	299 509,87 \$
	<b>Bloc 3 –</b> Chargeuse articulée sur roues, usagée 2018 et équipements	210 979,12 \$
	Balai ramasseur détachable neuf	57 200,06 \$
	Souffleuse à neige détachable neuve	202 930,87 \$
	Chasse-neige et aile de côté détachable neuf	62 661,37 \$
	<b>Total du Bloc 3</b>	<b>533 771,42 \$</b>

CONSIDÉRANT qu'il était prévu aux documents d'appel d'offres que la Ville pouvait, à sa seule discrétion, choisir aucun, un ou plusieurs blocs pour l'octroi du contrat;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que suivant l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par les directeurs concernés, les deux soumissions sont jugées non conformes;

CONSIDÉRANT que les délais de livraison, qui sont de rigueur, ne peuvent être respectés;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, la Ville doit retourner en appel d'offres pour ainsi permettre à plus de soumissionnaires de participer en prévoyant des délais de livraison plus longs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2021-09 pour l'achat de machineries lourdes.

D'autoriser le Service du greffe à lancer un autre appel d'offres pour l'achat de machineries lourdes avec des délais plus longs.

**ADOPTÉE**

299/07-09-2021

#### **4.2 OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-10 - ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2021-10 pour l'achat d'un camion 10 roues et ses équipements, les soumissions suivantes ont été ouvertes le 31 août 2021 :

<b>Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission</b>		<b>Montant de la soumission (incluant les taxes applicables)</b>
<b>Camion Freightliner Mont-Laurier inc. 31 août 2021 à 13 h 02</b>	<b>Bloc 1</b> Camion diesel 10 roues Garantie de base 12 mois	<b>183 960,00 \$</b>
	<b>Bloc 2</b> Camion diesel 10 roues Garantie prolongée de 3 ans	<b>194 054,81 \$</b>
	<b>Bloc 3</b> Camion diesel 10 roues Garantie prolongée de 5 ans	<b>203 390,78 \$</b>
	<b>Bloc 4</b> Camion diesel 10 roues Garantie prolongée de 7 ans	<b>212 849,77 \$</b>
	<b>Bloc 5</b> Benne 12M 14 pieds en acier 450 Harnais en acier avec attache rapide Aile de côté en acier 11 pieds Gratte réversible « full trip » 12 pieds Autres accessoires	<b>56 526,09 \$</b> <b>18 437,17 \$</b> <b>5 277,35 \$</b> <b>10 896,30 \$</b> <b>43 504,24 \$</b>
	<b>Total du Bloc 5</b>	<b>134 641.16 \$</b>

CONSIDÉRANT l'étude de la seule soumission reçue effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Que le contrat relatif à l'achat d'un camion 10 roues et ses équipements soit octroyé à « **Camion Freightliner Mont-Laurier inc.** », soit le plus bas soumissionnaire conforme et le seul, pour les blocs suivants :

<b>Bloc 4</b> Camion diesel 10 roues Garantie prolongée de 7 ans	<b>212 849,77 \$</b>
<b>Bloc 5</b> Benne 12M 14 pieds en acier 450 Harnais en acier avec attache rapide Aile de côté en acier 11 pieds Gratte réversible « full trip » 12 pieds Autres accessoires <b>Total du Bloc 5</b>	<b>56 526,09 \$</b> <b>18 437,17 \$</b> <b>5 277,35 \$</b> <b>10 896,30 \$</b> <b>43 504,24 \$</b> <b><u>134 641.16 \$</u></b>

au montant total de 302 231,72 \$ plus les taxes applicables, soit 347 490,93 \$ (montant net de 317 305,53 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 31 août 2021.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2021-10, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

300/07-09-2021

#### **4.3 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – DEMANDE DE PRIX POUR LA FOURNITURE DE SABLE ET GRAVIER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de fourniture d'environ 5 000 tonnes métriques de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie Les Agrégats de Labelle Inc. au montant total de 38 250 \$ plus les taxes applicables (montant net 40 157,72 \$), soit un coût unitaire de 7,65 \$ la tonne métrique, le tout conformément à sa proposition du 20 août 2021 et des documents de demande de prix de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi du contrat et de la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE





No de résolution  
ou annulation

301/07-09-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### **4.4 AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (RÉCIM) – MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE PAYSAGISTE**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville présenté dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le mandat professionnel pour la préparation de plans et devis pour l'aménagement paysager, tel que demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de finaliser la demande d'aide financière;

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel en architecture de paysage à la firme KAP - Karyne Architecte Paysagiste au montant total de 13 800 \$ plus les taxes applicables (montant net de 14 488,28 \$), le tout conformément à leur proposition datée du 4 mars 2021, et ce, suivant l'évolution du projet et des aides accordées par le MAMH.

Que la directrice générale, le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

302/07-09-2021

#### **4.5 MANDAT PROFESSIONNEL POUR UNE ÉTUDE SUR LES IMPLICATIONS DE L'ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 265/22-07-2021 sollicitant l'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation d'une étude sur les implications de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge et l'identification des possibilités de coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer une étude sur les implications de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge au montant de total de 37 500 \$ plus les taxes applicables (montant net de 39 370,31 \$), le tout tel que présenté dans leur offre de service datée du 14 janvier 2021 et revalidée le 24 août 2021.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **4.6 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021-2022-2023**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*

**M. Alain Otto signifie aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens qu'il se retire de toute discussion et du vote pour le sujet suivant afin notamment d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.**

303/07-09-2021

#### **4.7 APPROBATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA FUTURE CASERNE DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT que la caserne du secteur L'Annonciation ne répond plus aux normes en vigueur;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 047/02-02-2021, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2021, mandatant la directrice générale à déposer et signer une offre d'achat pour l'immeuble que déterminerait le conseil;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 214/01-06-2021 approuvant la signature d'une offre d'achat pour l'acquisition d'un (1) terrain;

CONSIDÉRANT que cette offre est nulle;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle offre d'achat devra être signée pour l'achat d'un terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz

Et résolu à la majorité, M. Alain Otto s'étant abstenu de voter :

D'abroger la résolution numéro 214/01-06-2021 adoptée lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021.

D'autoriser la directrice générale à signer l'offre d'achat présentée aux membres du conseil pour l'immeuble situé au 1601, rue L'Annonciation Nord, soit le lot 6 140 427 du cadastre du Québec, au montant de 90 000 \$, le tout selon les conditions stipulées à l'offre d'achat numéro PAG 05530 en ajoutant les conditions concernant le règlement d'emprunt et l'analyse d'eau complémentaire ainsi qu'en modifiant la date de réalisation des conditions pour le 31 décembre 2021 et les dates pour les compensations de 1 000 \$ mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2022.

D'entériner le versement d'un dépôt au montant de 10 000 \$ au nom de Multi-Immo Laurentides en fidéicommiss.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'offre d'achat ainsi que l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires à cette transaction, incluant toute prolongation de l'offre d'achat s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

#### **4.8 LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE DANS L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-02**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

304/07-09-2021

##### **5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2021**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021 se détaille comme suit :

Salaires :	196 596,04 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	113 976,12 \$
Comptes courants :	856 954,00 \$
<b>Total :</b>	<b>1 167 526,16 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

#### ADOPTÉE

#### **5.2 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE, LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU - DÉCOMPTÉ NUMÉRO 5**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*

305/07-09-2021

#### **5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE SUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 302-310 RUE DE L'ANNONCIATION NORD**

CONSIDÉRANT la résolution 210/01-06-2021 intitulée Entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle;

CONSIDÉRANT le mandat au professionnel pour la préparation de la servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville sur la propriété située au 302-310 rue L'Annonciation Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte de servitude préparé par M<sup>e</sup> Gislain Poudrier ainsi que tout document nécessaire.

#### ADOPTÉE

306/07-09-2021

#### **5.4 CONFIRMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DE L'ASSUJETTISSEMENT DES LOTS EXCLUS DE LA VENTE – VENTE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 31 mars 2021 envoyée par le ministère des Transports du Québec en réponse à la demande de la Ville de Rivière-Rouge relativement à la vente du Camping Sainte-Véronique (référence : 9 1971 04341);

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec ne souhaite pas exercer la préférence d'achat sur le lot 5 996 407 et une partie du lot 5 994 458 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, tel que le prévoit l'acte publié sous le numéro

175 331 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports demande la reconnaissance de la Ville quant à l'application des dispositions prévues à l'acte publié sous le numéro 175 331 ci-haut mentionné sur tous les lots restants ne faisant pas partie de l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Rivière-Rouge reconnaît que les lots ne faisant pas partie de l'offre d'achat et décrits au troisième paragraphe de la lettre datée du 31 mars 2021 (référence : 9 1971 04341) demeurent assujettis aux clauses de l'acte publié sous le numéro 175 331 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle.

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annulation

307/07-09-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### **5.5 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – PROJET 700018 - RUE L'ANNONCIATION SUD**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge veut déposer une demande d'aide financière pour effectuer des travaux notamment sur la rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, le représentant de la firme Équipe Laurence ou le directeur du Service des travaux publics agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

308/07-09-2021

#### **5.6 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – PROJET 700019 - LAC-PAQUET ET LAC-PAQUET EST**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge veut déposer une demande d'aide financière pour effectuer des travaux notamment sur la montée du Lac-Paquet et sur le chemin du Lac-Paquet Est;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, le représentant de la firme Équipe Laurence ou le directeur du Service des travaux publics agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

309/07-09-2021

#### **5.7 CONFIRMATION DES COÛTS POUR LA DÉMOLITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 32, MONTÉE MAROIS**

CONSIDÉRANT qu'une dépense supplémentaire doit être approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution 259/06-07-2021 soit modifiée pour permettre une dépense totale maximum de 14 600 \$, plus les taxes applicables (montant net de 15 328,18 \$).

Que ladite dépense soit prise dans le surplus affecté pour l'agrandissement et la rénovation de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

310/07-09-2021

#### **5.8 AVENANT NUMÉRO 1 – INTERVENTIONS STRUCTURALES DES BÂTIMENTS EXISTANTS POUR LE RÉCIM**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre aux normes des éléments structuraux du bâtiment existant pour l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution 253/06-07-2021 autorisant le paiement des coûts relatifs à l'avenant numéro 1 – Interventions structurales des bâtiments existants pour le RÉCIM.

D'autoriser le paiement de 17 000 \$, plus les taxes applicables (montant net de 17 847,88 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le surplus affecté pour l'agrandissement et la rénovation de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

#### **5.9 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*



No de résolution  
ou annulation

311/07-09-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

### **5.10 TRANSFERT DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN FARDIER À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

CONSIDÉRANT que le transfert d'immatriculation doit être effectué à la demande de la Municipalité de La Macaza et de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De récupérer auprès de la SAAQ, le certificat d'immatriculation du fardier.

De procéder au transfert dudit certificat d'immatriculation en faveur de la Municipalité de La Macaza.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à ce transfert et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

312/07-09-2021

### **5.11 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-09 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE TENNIS À RIVIÈRE-ROUGE – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le paiement au montant de 30 313,80 \$ plus les taxes applicables (montant net de 31 825,70 \$) du décompte numéro 1 à la compagnie Paysagiste Northland inc., relatif à la construction de deux (2) terrains de tennis au parc Therrien, le tout conformément aux documents reçus par courriel le 8 juillet 2021 et conditionnellement à la réception des quittances.

De confirmer la retenue de 10 % au montant de 3 368,20 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2020-380.

**ADOPTÉE**

313/07-09-2021

### **5.12 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-09 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE TENNIS À RIVIÈRE-ROUGE – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 81 101,70 \$ plus les taxes applicables (montant net de 85 146,65 \$) du décompte numéro 2, à la compagnie Paysagistes Northland inc. relatif aux travaux d'aménagement de deux (2) terrains de tennis, le tout conformément aux documents reçus par courriel le 31 août 2021 et conditionnellement à la réception des quittances.

De confirmer la retenue de 10 % au montant de 9 011,33 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2020-380.

**ADOPTÉE**

### **5.13 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### **5.14 EMBAUCHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE**

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois d'août 2021 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Statut	Fonction accordée	Date
Rolland Leduc	Temporaire	Brigadier scolaire	27 août 2021

314/07-09-2021

#### **5.15 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De traiter, à cette présente séance, le point suivant indiqué à l'ordre du jour initial :

5.15 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

et d'ajourner le point suivant indiqué à l'ordre du jour initial au 30 septembre 2021 à 19 h :

5.19 Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 - Octroi de contrat

Que la numérotation des points subséquents soit modifiée suite à l'ajout de ce point.

**ADOPTÉE**

315/07-09-2021

#### **5.16 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT le budget révisé de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au montant supplémentaire de 8 958 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville devra augmenter sa contribution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Hautes-Laurentides, tel que révisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 13 juillet 2021.

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville au déficit pour l'immeuble de Rivière-Rouge (numéro d'ensemble immobilier 2241) au montant de 830 \$.

**ADOPTÉE**

316/07-09-2021

#### **5.17 AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (RÉCIM) – ASSUJETTISSEMENT DE LA POLITIQUE DES ARTS À L'ARCHITECTURE – COMITÉ AD HOC**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville présenté dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que ce projet est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'application de ladite politique, la Ville doit désigner trois (3) personnes afin de la représenter au sein du comité ad hoc pour le processus de sélection de l'œuvre, et ce, selon les termes du MCC;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes au comité ad hoc organisé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture :

- Mme Lucie Bourque à titre de représentante de l'organisme propriétaire;
- Mme Marlène Paquin à titre d'observatrice de l'organisme propriétaire;
- Mme Louise Guérin à titre de représentante des usagers;
- M. Pierre-Luc Beauregard à titre d'architecte du projet.

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

317/07-09-2021

#### **5.18 AJUSTEMENT DU BUDGET POUR L'ÉCOCENTRE - SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution 158/12-04-2021 relativement à la signature de l'entente de partenariat avec l'Action Bénévole de la Rouge pour les écocentres de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la résolution 222/16-06-2021 autorisant l'ouverture de l'écocentre du secteur Sainte-Véronique tous les dimanches jusqu'à la fin août 2021 à titre de projet-pilote;

CONSIDÉRANT le grand achalandage à l'écocentre du secteur Sainte-Véronique, il y a lieu de continuer d'ouvrir tous les dimanches, et ce, à titre de projet-pilote jusqu'au 14 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la révision des prévisions budgétaires par l'Action Bénévole de la Rouge pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 14 novembre 2021, soit l'ajout d'une somme maximale de 4 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 4 199,50 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise l'ouverture de l'écocentre du secteur Sainte-Véronique tous les dimanches jusqu'au 14 novembre 2021 à titre de projet-pilote.

De verser une aide financière supplémentaire à L'Action Bénévole de la Rouge au montant maximal de 4 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 4 199,50 \$), pour l'application dudit projet-pilote.

**ADOPTÉE**

318/07-09-2021

#### **5.19 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE RIVIÈRE-ROUGE - 1<sup>RE</sup> ÉDITION**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un don de 2 500 \$ et l'achat de sept (7) billets au coût de 60 \$ chacun pour le souper lors du tournoi de golf de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge - 1<sup>re</sup> édition qui aura lieu le 27 septembre 2021, telle dépense devant être prise à même le budget 2021 de la Ville.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### 5.20 CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022 - OCTROI DE CONTRAT

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021*

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

##### 7.1 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE POUR LA TECQ 2019-2023 – AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE

*Reporté à la séance d'ajournement du 30 septembre 2021 - Les membres du conseil acceptent unanimement le report de ce point.*

319/07-09-2021

##### 7.2 RAPPORT DE CONCILIATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE – ANNÉE 1 ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE DE PERFORMANCE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FQM-DEL-2017-02;

CONSIDÉRANT que l'article 2.3.8 de cet appel d'offres prévoit que les résultats permettent la libération de 50 % de la garantie de performance;

CONSIDÉRANT que ce projet de conversion a permis des économies plus importantes que prévues;

CONSIDÉRANT que la garantie de performance s'élève à 23 212,87 \$ au total;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge procède à la libération de 50 % de la garantie de performance et paie la somme de 11 606,43 \$ plus les taxes applicables (montant net de 12 185,30 \$) sur réception de la facture.

**ADOPTÉE**

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

320/07-09-2021

##### 8.1 APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX AVEC LA VILLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que l'entente initiale signée en novembre 2015 et intitulée *Entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier* (ci-après l'Entente) est venue à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 7 de l'Entente prévoit qu'advenant un non-renouvellement de l'entente, l'entente se poursuit en 2020 et prévoit la possibilité de demander un arbitrage pour la suite;

CONSIDÉRANT la résolution 353/02-10-17 approuvant l'annexe à l'Entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec reconnue comme activité de diffusion et équipement supralocal et signée en 2017 (ci-après Annexe);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge participe financièrement seulement pour l'activité de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge ne participe pas financièrement pour le centre sportif Jacques-Lesage et la piscine municipale;

CONSIDÉRANT qu'un renouvellement est nécessaire selon les mêmes termes prévus à



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

l'entente initiale ainsi qu'à son Annexe;

CONSIDÉRANT le comité de négociation des activités et équipements supralocaux désigné par 16 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle lors du conseil des maires;

CONSIDÉRANT que suite aux rencontres de négociation le comité a accepté de renouveler l'entente signée entre les parties en 2015 incluant l'annexe signée en 2017 suivant les mêmes termes;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent que pour la durée de ce renouvellement le kiosque d'information touristique de Mont-Laurier, le Centre d'exposition et l'aéroport de Mont-Laurier ne sont pas des équipements supralocaux et qu'ils sont à la charge de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent pour la durée de ce renouvellement le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier, des équipements du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte le renouvellement selon les mêmes termes que l'Entente signée en 2015 ainsi que l'Annexe signée en 2017, selon laquelle la Ville de Rivière-Rouge participe financièrement seulement pour l'activité de diffusion de Muni-Spec Mont-Laurier.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'Entente ainsi que tous les documents nécessaires pour donner force à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

321/07-09-2021

#### **8.2 RADIATION DE CERTAINS FRAIS ET AMENDES POUR LES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT que plusieurs frais et amendes demeurent impayés depuis la mise en place du système informatique, soit depuis les années 1990;

CONSIDÉRANT les multiples tentatives pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) soutient l'abolition des frais de retard pour les documents en bibliothèques publiques, qui s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que ce mouvement prend de l'ampleur au Québec, la Ville de Rivière-Rouge souhaite se joindre au mouvement pour ainsi favoriser l'accès aux ressources et aux services des bibliothèques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge procède à la radiation de certains frais et amendes pour un montant total de 4 023,40 \$.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

322/07-09-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

#### **8.3 LOCATION DE SALLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU CANADA POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2021**

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature pour les contrats de location de salle avec le directeur général des élections du Canada, par le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, selon les modalités déterminées pour les élections fédérales 2021, le tout conformément à la loi électorale.

**ADOPTÉE**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire lit les questions écrites reçues et y répond. M. le maire invite les citoyens présents à poser leur question. M. le maire répond aux questions formulées par 2 citoyens présents.

#### **12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est 20 h 32. Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est ajournée au 30 septembre 2021 à 19 h.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin  
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire